



COMMUNE
D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

RAPPORT-PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2021-06 du lundi 22 février 2021

relatif à

LA REPONSE AU POSTULAT DE M. DAMIEN BERGER (ALT. VERTS),
DEPOSE LE 28 SEPTEMBRE 2016, INTITULE : « *POUR UN JOURNAL
COMMUNAL COMME PLATEFORME DE COMMUNICATION POUR
LES AUTORITÉS POLITIQUES (EXÉCUTIF ET LÉGISLATIF) ET LES
ASSOCIATIONS LOCALES.* »

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat cité en titre, déposé par M. Damien Berger, ancien Conseiller communal.

Afin de permettre au postulant d'obtenir une réponse à sa demande avant la fin de la législature, la Municipalité a décidé de traiter le plus d'objets possibles d'ici au mois de juin. Il se peut dès lors que la réponse soit partielle, mais elle reflètera les intentions que la Municipalité actuelle souhaite transmettre à celle qui lui succèdera pour la législature 2021-2026.

2. HISTORIQUE

Le 28 septembre 2016, M. le Conseiller communal Damien Berger (Alt.-Verts) déposait un postulat intitulé : « *Pour un journal communal comme plateforme de communication pour les autorités politiques (exécutif et législatif) et les associations locales* », que le Conseil communal transmettait à la Municipalité pour étude et rapport le 27 avril 2017, après qu'une commission ait décidé de le prendre en considération. Le présent rapport-préavis renseigne le Conseil communal sur les mesures prises par la Municipalité en vue de mettre en place une plateforme de communication pour les autorités politiques et les associations locales, sous forme de journal ou non.

3. CONTEXTE ACTUEL

Dans cette période de pandémie, tout projet de création d'un nouveau média peut paraître fou, tant la branche semble souffrir, occupée qu'elle est déjà à tirer son épingle du jeu en matière de baisse des revenus publicitaires et de recherche d'audience prête à payer pour recevoir de l'information de qualité. La disparition en 2020 du Régional, un hebdomadaire d'informations locales, gratuit, tiré à plus de 120 000 exemplaires, créé en 1995 en est la parfaite illustration.

Dans ce contexte et depuis plus de quatre ans, la Municipalité a multiplié les tentatives pour répondre à la demande du postulant qui souhaitait faire évoluer le magazine « Aigle Infos », en en enrichissant le contenu avec différentes rubriques concernant le Conseil communal, les partis et les associations aiglannes tout en restant « neutre » et d'un coût supportable. La Commission chargée de l'étude de la prise en considération du postulat concluait ses travaux en reconnaissant quelques contradictions dans le postulat (comment offrir la voix aux partis politiques, tout en restant neutre, comment concilier masse hétéroclite d'informations et contenu rédactionnel de qualité) et demandant une prise en considération partielle : qu'« Aigle Infos » soit enrichi avec des rubriques concernant le Conseil communal. Elle émettait également le vœu que celui-ci puisse paraître 6 fois par an et serait augmenté, 2 ou 3 fois par an, d'un encart sur un sujet de fond.

Avant le dépôt de ce postulat, la Municipalité avait saisi l'assemblée des Syndics du District pour les sensibiliser à cette question et réfléchir à augmenter le niveau d'information des Chablaisiens. Plusieurs modèles ont été proposés ou étudiés, mais pas retenus car trop coûteux en deniers publics.

4. DESCRIPTION DU PROJET

Dans un premier temps, « Aigle Infos, Le magazine de la Municipalité » a évolué dans le sens des demandes de la Commission : son contenu s'est enrichi et bien que n'ayant pas changé de titre, il a relayé les informations générales de la Municipalité, mais aussi celles du Conseil communal ou d'autres associations. En revanche, la question des ressources nécessaires à un passage à la vitesse supérieure est restée le principal écueil. Les finances communales ne pouvant se permettre d'augmenter les ressources humaines de la division communication, une augmentation du contenu (donc de la fréquence) n'était pas réalisable.

Une première solution plus régionale a donc été examinée, en proposant aux différentes communes du District de mettre en commun leurs ressources rédactionnelles. Celle-ci a rapidement été abandonnée, la plupart des communes ne souhaitant pas se départir de leur organe communal propre. Une option plus professionnelle, mais cette fois privée, avec un partenariat avec le Régional, a ensuite été envisagée. Elle a été abandonnée à la suite de la disparition du titre.

Différents projets ont ensuite germé, surfant sur la vague de sympathie dont disposait l'hebdomadaire, ainsi que sur l'aspect dramatique que peut revêtir la perte d'un média local, s'articulant autour de médias traditionnels ou de médias électroniques ont également été étudiés, mais n'ont pas survécu à l'examen financier. En fin de compte, la Municipalité a été informée du projet d'un nouveau journal : « Riviera Chablais Votre Région ». Ce nouveau journal régional vaudois et valaisan proposera deux éditions hebdomadaires (Riviera et Chablais) sur abonnement, et inscrit son offre éditoriale en partenariat et en complémentarité avec le contenu de 24 Heures. Une édition tout-ménages mensuelle complètera l'offre de ce nouveau titre vaudois. S'agissant d'un projet entièrement privé, aucune participation financière n'est demandée à la Commune. L'avenir dira si ce nouvel entrant prendra une place de choix chez les lecteurs chablaisiens, devenant ainsi un vecteur de communication complémentaire des autorités et des associations locales.

En parallèle, le magazine « Aigle Infos », avec ses 3 parutions annuelles et ses reportages richement illustrés, s'est métamorphosé, durant la période de pandémie de COVID-19. Une refonte de la publication a eu lieu pour faire face à cette nouvelle donne, convertissant le magazine en lettre d'information : plus souple, plus mince, plus réactive. Sous sa nouvelle forme, la « Lettre Aigle Infos » paraît depuis mai 2020 et a fêté son numéro 6 en décembre 2020. La formule ainsi revue est appelée à se poursuivre.

5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITÉ

Depuis près d'une décennie, la Municipalité a fait évoluer ses vecteurs de communication de manière à apporter toujours plus de transparence et d'information à la population, privilégiant la qualité à la quantité. Outre « Aigle Infos », elle publie deux fois par année une demi-page dans le magazine « Point Chablais » sur des thèmes choisis et administre également le site www.aigle.ch, qui offre lui aussi une importante quantité d'informations actualisées ; il sera prochainement enrichi d'un pilier public digital, comme indiqué dans le préavis n°2020-20.

Après beaucoup de contacts et d'étude de projets, la Municipalité considère que le projet privé décrit précédemment répond à la demande et aux attentes de la population et des autorités de la région.

Informar la population sur son action et la renseigner de manière ciblée et transparente, en complémentarité avec les acteurs médiatique locaux et régionaux reste une priorité de chaque instant de la Municipalité.

6. PROCÉDURE ET DÉLAIS DE RÉALISATION

Le projet privé d'un journal régional n'émargeant pas au budget communal, la Municipalité n'a pas véritablement de prise sur son calendrier. Une première parution est d'ores et déjà agendée pour le 24 mars 2021.

Elle suit en revanche de près son évolution, prête à lui apporter son soutien le cas échéant. Elle fait d'ailleurs de même avec les autres médias régionaux comme Radio Chablais.

7. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON

En cette période de crise sanitaire sans précédent, chaque collectivité publique tente, dans la limite de ses moyens, de soutenir son microcosme médiatique. Sachant qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises mesures et considérant que les mesures les plus importantes pour la branche ne se prennent pas à l'échelle d'une Commune, il ne paraît pas opportun de comparer avec d'autres lieux les mesures mises en place.

Par ailleurs, il est utile de rappeler que le Chablais est moins bien doté que les autres régions vaudoises en matière de couverture média.

8. INCIDENCES FINANCIERES

Aucune.

9. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2021-06 du 22 février 2021
- Oui le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. De prendre acte du rapport-préavis municipal N° 2021-06 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Damien Berger, déposé le 28 septembre 2016, intitulé : « Pour un journal communal comme plateforme de communication pour les autorités politiques (exécutif et législatif) et les associations locales ».

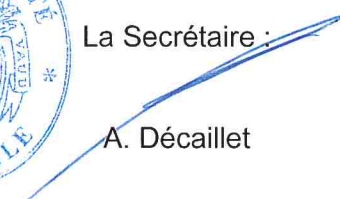
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La 2^{ème} Vice-présidente :


M. Allora



La Secrétaire :


A. Décaillet

Municipal délégué : M. F. Borloz, Syndic

Annexe :